



# INDEMNITÉ D'ABSENCE MISSIONNELLE



## PRÉSENTATION DU DÉCRET ET DE L'ARRÊTÉ BASÉS SUR « LES TEXTES DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA GENDARMERIE »

- ➔ Au delà de 4 nuitées d'absence hors du domicile (rétroactivité dès la 1<sup>ère</sup> nuitée)
- ➔ 50€ par NUIT, 60€ dans les DROM-COM et à l'étranger (Cumulatifs avec les frais de mission: hébergement et repas)

## LES EXIGENCES D'ALLIANCE PN ET UNSA POLICE :

➔ Rétroactivité au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour toutes les missions de renfort

### EXEMPLES :

#### RENFORTS

- Mayotte
- Frontières et aéroports
- Écoles formateurs et FTSI
- Fêtes de Bayonne et Dax
- Coupe du monde de rugby
- Violences urbaines

### LISTE NON EXHAUSTIVE

**POUR ALLIANCE PN ET UNSA POLICE,  
L'INDEMNITÉ DOIT ÊTRE DÉCLENCHÉE  
DÈS LA 1<sup>ÈRE</sup> NUITÉE ET DOIT CONCERNER  
ÉGALEMENT NOS COLLÈGUES PATS, CE QUI  
N'EST PAS LE CAS DANS CETTE 1<sup>ÈRE</sup> PRÉSENTATION**

